

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 28
- présents : 22
- votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq le 22 du mois de septembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier  
Date de convocation : 16/09/2025

**PRESENTS :** Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GIHAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

**ABSENT(S) EXCUSES :**

SOURISSE Claire a donné procuration à GROSS Alain, MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

**SECRETAIRE :** Annelise HERITEAU

**D2025\_092213**

**OBJET : Approbation de la charte des dons de documents à la médiathèque**

**Rapporteur : Chantal VERNET**

La médiathèque est fréquemment sollicitée par des personnes qui souhaitent faire des dons de livres à l'établissement.

Cependant, la médiathèque se doit d'assurer la cohérence et la qualité de son fonds documentaire.

Il apparaît donc indispensable de fixer les modalités d'acceptation des dons.

Ainsi, la charte ci-annexée définit les règles portant sur la démarche de donation et sur les conditions et critères d'acceptation.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,**

**DECIDE**

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la charte des dons à la médiathèque
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la charte des dons à la médiathèque

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire,

Olivier JACQUIER



La secrétaire,

Annelise HERITEAU



Vu pour être annexée à la délibération n°D2025\_092213 du conseil municipal du  
22/09/2025

Le Maire,

Olivier JACQUIER



La secrétaire,

Annelise HERITEAU

## Charte des dons – Médiathèque municipale

La médiathèque municipale accueille les dons de documents, mais dans un souci de cohérence de ses collections, se réserve le droit de sélectionner ce qu'elle intègre à son fonds. Cette charte a pour but d'informer les donateurs des conditions et modalités d'acceptation des dons.

### 1. Types de documents acceptés

La médiathèque peut accepter :

- Des livres en bon état (pas de pages manquantes, pas d'annotations, pas de moisissures)
- Des ouvrages récents (moins de 3 ans en général), sauf cas particulier (fonds patrimoniaux ou spécialisés)
- Des documents correspondant aux thématiques et aux publics de la médiathèque (jeunesse, adulte, documentaire, fiction...)
- Des documents en langue française (ou autres langues si pertinent pour les publics)

### 2. Documents non acceptés

Ne sont généralement pas acceptés :

- Les livres abîmés, sales ou annotés
- Les encyclopédies anciennes ou dictionnaires dépassés
- Les manuels scolaires
- Les revues et magazines (sauf titres rares ou demandes spécifiques)
- Les ouvrages à caractère religieux, politique ou idéologique.

### 3. Modalités de don

- Les dons sont acceptés **sur rendez-vous uniquement**. Merci de contacter la médiathèque au préalable.
- Au-delà de 10 documents, un **inventaire préalable** (liste des titres et auteurs) peut être demandé.
- Les dons sont **irréversibles** : une fois remis, les documents ne pourront être restitués au donateur.

### 4. Traitement des dons

- L'équipe de la médiathèque effectue une **sélection** des documents selon la politique documentaire municipale.
- Les documents non sélectionnés par la médiathèque pourront :
  - Être donnés à d'autres structures (écoles, associations...)
  - Être proposés lors de braderies ou d'espaces de dons ouverts au public
  - Être éliminés de manière responsable (tri, recyclage...)

Dans ce cas, le donateur reste en charge de l'une ou l'autre de ces actions.

## 5. Remerciements

La médiathèque remercie chaleureusement les donateurs pour leur contribution. Elle ne délivre toutefois pas de reçu fiscal, les dons n'ouvrant pas droit à réduction d'impôt dans ce cadre.

---

### Contact

#### Médiathèque municipale de Bons-en-Chablais

 Adresse : 46 avenue du Léman – 74890 Bons-en-Chablais

 Email : [bibliotheque@bons-en-chablais.fr](mailto:bibliotheque@bons-en-chablais.fr)

 Téléphone : 04 50 31 85 47

 Horaires d'ouverture :

- Mardi : 16h à 18h
- Mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
- Samedi : 9h30 à 12h30